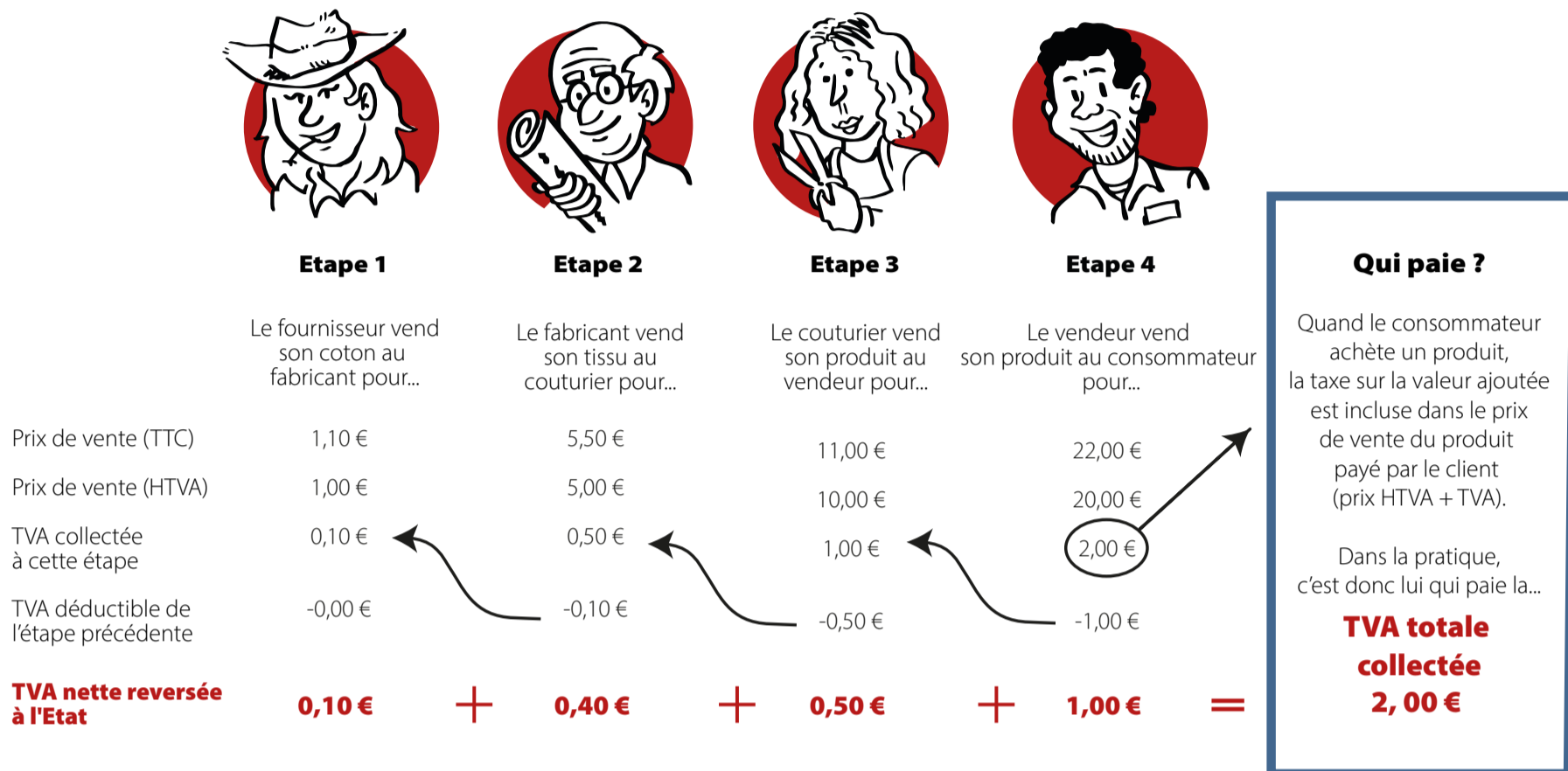


nements

Comment fonctionne la TVA ?

Dans cet exemple, une TVA de 10 % est appliquée à toute la chaîne de production et à la vente d'un produit.



© ROMAIN HANCISSE (ST).

consommation pour se nourrir, se chauffer ou se vêtir, contrairement aux ménages plus aisés qui investissent ou épargnent une partie de leur revenu, là où la TVA ne s'applique pas. « L'ajout des impôts sur la consommation fait plus que doubler la charge fiscale des 20 % les plus pauvres, dont une très grande part des revenus est consacrée à la consommation. Sans ces taxes, les impôts représentent 14,6 % de leur base imposable. En les prenant en compte, ce chiffre s'élève à 37 %. Dans le détail, la TVA pèse pour 16,7 % et les accises 5,7 % supplémentaires de leur base imposable. Pour les 20 % les plus riches, la TVA et les accises représentent moins de 5 % de leur base imposable. Il y a donc un grand déséquilibre entre ces deux catégories, même si, à l'inverse, les plus riches payent une proportion plus importante sur les impôts sur le revenu. »

Pour réduire cette inégalité, il est convenu de rendre la TVA progressive selon « l'intérêt social de la dépense », dès son instauration dans les années 70. C'est ce qui explique les différents taux aujourd'hui encore en application. Les produits considérés comme plus luxueux sont frappés par un taux de 21 %, quand la nourriture vendue en supermarché ne se voit appliquer qu'un taux de 6 %. « Les taux réduits vont aider les ménages les plus pauvres. Mais les plus aisés aussi consomment et se nourrissent et vont également profiter de ce taux réduit », constate Nabil Sheikh Hassan. Pour rendre la taxe sur la valeur ajoutée progressive, le chercheur soutient l'idée de conditionner le taux de TVA au salaire. « On pourrait s'inspirer du statut BIM pour les soins de santé », illustre-t-il en évoquant cette carte qui permet de bénéficier de soins de santé à prix réduit.

Cet enjeu est d'autant plus d'actualité que le poids de la fiscalité sur la consommation augmente. Depuis plus de dix ans, le FMI, l'OCDE et divers organismes financiers appellent, au nom de la compétitivité, à réduire la fiscalité sur le travail. Alors Premier ministre, Charles Michel avait suivi ces recommandations en opérant un *tax shift* dès 2015. Pour compenser le manque à gagner sur l'IPP (impôt sur les personnes physiques), une hausse de la fiscalité sur la consommation avait notamment été décidée. « Cette opération, présentée comme neutre pour la population, ne l'a été que pour une partie », observe Nabil Sheikh Hassan. « Les pensionnés, les allocataires sociaux ou les bénéficiaires du

CPAS n'ont pas forcément bénéficié de cette réduction de l'IPP. Ils ont donc uniquement subi l'augmentation de la TVA, ce qui a augmenté les inégalités. Même si des mécanismes comme l'indexation automatique viennent compenser et protéger les revenus les plus faibles. »

6 Une solution miracle pour réduire le déficit ?

Alors qu'un relèvement général du taux de la TVA de 21 à 22 % est sur la table du gouvernement (proposition soutenue par le Premier ministre Bart de Wever), Charlotte de Montpellier met en avant les conséquences annexes à une telle mesure. Tout d'abord, parce qu'une telle décision est difficilement réversible, les prix à la consommation ne baissent pas, même lorsqu'un taux est revu à la baisse par la suite. Ainsi, le secteur horeca a déjà annoncé qu'il ne faudrait pas s'attendre à une baisse de prix importante à la suite de la baisse du taux de la TVA sur les boissons non alcoolisées de 21 à 12 %. L'économiste tempère aussi les espoirs de dégager de grandes économies.

« La TVA vient s'ajouter au prix de vente. Donc, si on augmente les taux, les prix à la caisse vont grimper, ce qui va engendrer de l'inflation. Ce qui n'est pas neutre en Belgique avec l'indexation automatique des salaires. En augmentant la TVA, l'Etat engrange des recettes supplémentaires mais doit aussi dépenser davantage pour le paiement des salaires des fonctionnaires et des allocations sociales, même si la limitation de l'indexation au-dessus de 4.000 euros brut décidée par le gouvernement fédéral vient limiter cet aspect », note l'économiste qui relève, en outre, des manques dans la collecte de la TVA. « Par le passé, il était presque impossible d'échapper à la TVA et donc très facile de percevoir cet impôt. C'est moins vrai aujourd'hui, avec les commandes en ligne passées sur des plateformes de commerce en ligne hors UE qui échappent parfois à cet impôt. » Outre les fraudes à la TVA, les colis de moins de 150 euros sont, par ailleurs, aujourd'hui encore exemptés de cette taxe.

La TVA demeure ainsi un outil budgétaire redoutablement efficace mais politiquement sensible. Bart de Wever l'a déjà compris. Reste à voir, pour reprendre ses expressions, s'il réussira à transformer son chameau « qui pue » en cheval de course.

histoire Pourquoi la TVA a-t-elle été instaurée ?

J.B.S

Incontournable aujourd'hui, ce mécanisme fiscal est un impôt relativement récent. La France a initié le mouvement au milieu des années 50. Votée en 1969, la loi instaurant ce nouveau prélèvement entre en vigueur le 1^{er} janvier 1971 en Belgique.

La TVA vient remplacer – et améliorer – une taxe instaurée dans les années 1920, dite « la taxe de transmission ». « Après la Première Guerre mondiale, les socialistes se trouvent pour la première fois dans le gouvernement et une série de mesures sociales sont votées. L'Etat doit aussi faire face à une dette publique qui explose en raison des travaux de reconstruction (notamment des lignes de chemin de fer) et des réquisitions et impositions allemandes durant la guerre », resitue Simon Watteyne, historien de la fiscalité à l'ULB. « La plupart des pays européens belligérants se rendent compte que les impôts sur les revenus ne suffisent pas à faire face à la crise budgétaire. »

Alors que le déficit continue de croître, le gouvernement d'union nationale décide d'introduire cette taxe de transmission en 1921. A l'instar de la TVA, cette taxe touche tous les stades de la production mais sans qu'aucune déductibilité ne soit en revanche prévue. Ce prélèvement s'ajoute donc à chaque étape de la chaîne de production, ce qui n'est pas optimal.

« L'inflation est le premier problème économique qui se pose. Les producteurs vont avoir tendance à augmenter leurs prix sur l'acheteur suivant dans la chaîne et sur l'acheteur final », expose l'historien de l'ULB. La taxe impacte la circulation des marchandises et la compétitivité des entreprises. Ainsi, un produit passé par les mains de cinq intermédiaires coûtera plus cher qu'un pro-

duit identique passé par seulement trois acteurs. « Les entreprises qui intègrent leur chaîne de production en sortent gagnantes. Dans une économie ouverte comme en Belgique, les marchandises circulent beaucoup. Cela nuit à la compétitivité », poursuit Simon Watteyne.

La fameuse nouvelle taxe, qui ne s'applique réellement que sur le consommateur final, est alors vue comme un moyen de répondre à ces inconvénients. Par ailleurs, dans les années 60, la réforme est poussée par la Communauté économique européenne. L'ancêtre de l'UE loue les vertus du marché unique et plaide pour une harmonisation fiscale entre les Etats membres pour éviter les distorsions de concurrence.

A en croire les comptes rendus du Centre de recherche et d'information sociopolitiques (Crisp), les premières discussions politiques sur le sujet n'ont pas suscité de grands débats dans l'opinion publique belge. Une hypothèse qui se tient, selon Simon Watteyne. « La taxe de transmission a été au cœur de la plupart des grandes grèves belges sur le pouvoir d'achat en 1960-1961, lorsque le gouvernement avait décidé de doubler le taux de

ce prélèvement », rappelle l'historien. « En 1969, la majorité, dirigée par Gaston Eyskens, réunit les socialistes et les sociaux-chrétiens, les deux plus grands partis flamand et francophone de l'époque. La réforme est appuyée par le patronat (pour la compétitivité des entreprises) et par les syndicats, qui y voient une diminution du coût de la taxe sur la consommation sur les ménages. En revanche, les petits commerçants ne sont plus exonérés, comme c'était le cas auparavant. Donc, s'il y a eu des mécontents, on peut émettre l'hypothèse que ce soit de ce côté-là. » Les débats se feront cependant plus vifs au moment d'arrêter les différents taux de TVA.

Après la Première Guerre mondiale, les socialistes se trouvent pour la première fois dans le gouvernement et une série de mesures sociales sont votées

Simon Watteyne
Historien de la fiscalité